



Session 1/2 du Webinaire RIOB :

« Faire respecter les réglementations du secteur de l'eau :
nécessité et fonctions d'une police de l'eau »

Jeudi 25 Mars 2021, de 9h00 à 10h45 (CET / heure de Paris)
avec interprétation simultanée Français – Anglais sur Zoom :

URL: <https://zoom.us/j/91649236273?pwd=VmVCRI9wRjJXQ25aeitXZytPYlk1UT09>

ID de la réunion: 916 4923 6273

Code secret : 234567

Un événement « journée mondiale de l'eau » :



2021 Valoriser l'eau

En partenariat avec:



CONTEXTE

L'efficacité de la gestion des ressources en eau nécessite un cadre législatif établi au niveau du pays qui fixe les principes de la gestion des ressources en eau et les règles à appliquer quelle que soit l'échelle : bassin, sous-bassin, région ou district urbain.

Ces règles définissent les conditions d'usage de l'eau, d'exploitation des ressources, de prélèvement, d'exécution des concessions, de rejet des eaux polluées, les modalités d'obtention d'autorisations relatives à toute action induisant un impact sur les milieux aquatiques tels que les eaux superficielles ou souterraines et les zones humides, les modalités de la planification de la gestion des ressources en eau ainsi que les modalités de contrôle de la mise en œuvre du cadre réglementaire.

Il est nécessaire d'organiser et de mettre en place un système qui a pour mission générale d'assurer la « police de l'eau », c'est-à-dire le contrôle et la surveillance du respect des règles.

En effet, l'expérience montre que les progrès dans la gestion et dans l'état (qualitatif, quantitatif et écologique) des ressources en eau dépendent de l'existence et du bon fonctionnement d'un tel système.

Comment doit s'organiser un système de police de l'eau ?

Sur la base de l'expérience et du savoir-faire de certains pays, quelles recommandations fondamentales peut-on retenir pour atteindre l'efficacité des contrôles et la réalité concrète dans les missions de police de l'eau ?

En écho à la journée mondiale de l'eau (22 Mars) qui a cette année pour thème « valoriser l'eau », cette série de deux webinaires vous est proposée. Elle a pour objet de présenter les réponses apportées par des Etats des différentes régions du monde.

La série de webinaire viendra alimenter l'élaboration d'un manuel méthodologique et pratique sur l'organisation de la police de l'eau. Produit par le RIOB, il sera publié à l'occasion du Forum Mondial de l'Eau, en Mars 2022.

PROGRAMME

OUVERTURE (5 MIN):

- M. Eric Tardieu, Secrétaire Général, Réseau International des Organismes de Bassin (RIOB)

Manuel « Police de l'eau » (10 min)

- M. Daniel Valensuela, Secrétaire général adjoint, Secrétariat technique du RIOB

Approches française et chinoise de la police de l'eau (20 min)

- M. Pascal Lagrabe, Directeur adjoint de la police, Office Français de la Biodiversité (OFB), **France**
- M. Jin Hai, Directeur général du Centre international de coopération et d'échange économiques et techniques (INTCE), Ministère des ressources en eau. **Chine**

Première session de Questions / Réponses avec les participants (15 min)

Panel (30 min) :

- M. Serge Traoré, Directeur général des ressources en eau, Ministère de l'eau et de l'assainissement, **Burkina Faso**
- M. Puy Lim, Président, Autorité de Bassin du Tonle Sap, **Cambodge**
- M. Gheorghe Constantin, Directeur de la gestion des ressources en eau, **Roumanie**

Deuxième session de Questions / Réponses avec les participants (30 min)

Conclusion (5 min)

- M. Eric Tardieu, Secrétaire Général, Réseau International des Organismes de Bassin (RIOB)